

Brandivy

INFOS



N°51 - Décembre 2016



Sommaire

Mot du Maire	p.2
La vie municipale	
- Etat Civil	p.3
- Urbanisme	p.4
- Le Nouveau Territoire	p.5
- Le Hameau de Kérican	p.6
- Le Patrimoine Communal	p.7
La vie de l'école	p.8-10
La Vie autour de l'École	p.11-13
La Vie Associative	p.14-20
Informations diverses	p.21-26
Délibérations.....	p.27-37
Finances de la commune.....	p.38
Mémento.....	p.39

Le Mot du maire



Après une année bien remplie pour préparer la création de notre nouvelle agglomération, GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION, notre territoire représentera désormais à partir du 01 janvier 2017, 34 communes et près de 170.000 habitants.

J'espère sincèrement que les difficultés de négociation pour installer la nouvelle gouvernance ne seront que passagères et que les esprits vont s'apaiser pour ne travailler qu'au service du territoire et de sa population dans son ensemble.

Je m'attacherai en qualité de seul représentant de la commune au sein de cette nouvelle agglomération et en relations étroites avec mes collègues de feu Loch Communauté à défendre les intérêts de Brandivy.

Sur les 90 conseillers communautaires désignés par les communes de la nouvelle agglomération, Brandivy n'aura légalement qu'un seul délégué.

2016 aura marqué le lancement des grands projets annoncés l'année dernière :

- Lancement de l'étude de l'aménagement du Hameau de Kérican dont nous avons présenté le schéma lors du salon du terrain abordable en décembre.
Après l'enquête publique qui vous sera prochainement soumise relative aux modifications des orientations d'aménagement de la zone concernée par ce lotissement nous déposerons le plan d'aménagement et lancerons la commercialisation des lots fin 2017.
Modifications qui consisteront essentiellement à exclure de la zone d'aménagement des petites parcelles dont la commune n'est pas propriétaire ainsi qu'à modifier les sens de circulation pour tenir compte de la topographie du terrain et surtout réserver au cheminement exclusif piétonnier l'accès à la route départementale 103 vers le centre bourg.
- Lancement de l'étude relative à la modification du PLU dans le but de simplifier, autant que faire se peut, les contraintes imposées par les règlements de certains zonages qui en définitive nous amènent trop souvent à devoir vous refuser, à la demande des services administratifs, un permis de construire ou une déclaration préalable pour parfois des futilités.
Je précise toutefois, bien que certains puissent le regretter, que les règlements applicables aux zones agricoles ne pourront pas être assouplis. La terre agricole reste au monde agricole.
- Le projet de rénovation de la cantine municipale avec l'installation d'un nouveau lave-vaisselle fonctionnel.
- Lancement du projet de l'aménagement de l'accès à la salle polyvalente pour l'installation de sanitaires aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), d'un espace de rangement adapté aux besoins qui permettra de gagner quelques m², et l'aménagement d'un préau pour y accéder.

Ainsi que chacun a pu le constater nous avons aménagé le Jardin de Cornouaille sur la place de l'église. Le point de vue y est particulièrement remarquable et nous avons entamé les démarches pour que ce site soit mentionné dans les documents de l'office de tourisme.

Nous avons aussi poursuivi la réfection de nos routes ainsi que de nos fossés et nous poursuivrons bien entendu cet effort au cours des prochaines années

Je ne voudrais pas terminer ce petit mot sans évoquer le drame que nous avons vécu au mois de Mai dernier lors du décès de Denise Kervadec. Vous êtes venus nombreux me solliciter en Mairie afin que nous puissions baptiser un lieu sur Brandivy à son nom. Merci à vous. Mon petit doigt me dit que nous pourrions peut être bien attacher son nom et sa mémoire sur le site du jardin que nous amènerons entre le chemin du lavoir et le lotissement du hameau de Kérican.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très heureuse année 2017.

Le Maire, Jean-Marie FAY

La vie municipale

État civil

Mariages 2016

LE BOURHIS Stéphane & GUIGNARD Gaëlle	09/04/2016
NOUAR Sébastien & AUTET Angélique	23/04/2016
CAHET Laurent & BALEY Marine	30/04/2016
GUYOT Arnaud & TALLIO Anne-Laure.....	02/07/2016
PILIA Erwan & LAIGO Laure-Anne	27/08/2016
ALLAIN Kévin & KERBART Mariane.....	24/09/2016



Naissances 2015 & 2016

URVOYS Naëla.....	20/11/2015
MORVAN Alice.....	13/02/2016
LAURENT LE STRAT Gabin	17/02/2016
LE TUTOUR Maloé.....	19/02/2016
LE GUILLANT Malo	21/04/2016
GEORGEAULT Maïwen	27/04/2016
MAHO CARVAHAL Luna	13/04/2016
LE FUR Maëlie	22/06/2016
GACHET Louis.....	01/07/2016
DEIMAT Nino	16/07/2016
BLANCHARD Tara.....	02/09/2016
TUDAL Lilou	09/10/2016
LE DUIGOU Evan	01/12/2016
CARRIER Loan	17/12/2016

Décès 2016

LE PALUD François.....	15/02/2016
GUILLO née SÉVÉNO Anne	28/02/2016
LE LABOUSSE Pierre.....	06/03/2016
DÉRIAN née LE PENNEC Marie-France	12/03/2016
CARTRON Mathurin	13/04/2016
LE GALLEZE Marie.....	29/05/2016
KERVADEC née ROBINET Denise.....	30/05/2016
LE DORTZ Raymond.....	03/07/2016
LE PRÉVOST Jany	22/07/2016
LE PALUD née JAN Marie-Hélène	25/08/2016
PANHALEUX Jean-Pierre	10/09/2016
LE ROCH Joachim.....	14/09/2016
LAUDIC née SÉVENO Yvonne.....	14/09/2016
LE PRIOL Daniel	11/12/2016



La vie municipale

L'urbanisme

● PERMIS DE CONSTRUIRE - 2016

NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
LE GUNEHEC Anthony	Transformation d'un bâtiment en pierre en habitation	Tolgoët
GOASMAT Christophe	Démolition d'un garage	25 rue de la Vallée du Loch
CALVEZ Laurianne	Pose d'un vélux, aménagement de combles	Kernabessec
CARRÉ Sébastien	Maison et préau en bois	Tolgoët
CARO Johann	Maison	Kernabessec
LE GLÉVIC François	Maison en bois	Tolgoët
LAIGO Didier	Régularisation garage	Coët Queneah
LOC'H COMMUNAUTÉ	Extension salle multifonction	Etang de la Forêt

● DÉCLARATIONS PRÉALABLES - 2016

NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
KERNEUR Joël	Remise	Coët Cuhan
FLEUTER Franck	Pose de Vélux	Kernabessec
RYDER Gérald	Division et création d'une fenêtre sur maison d'habitation	Tolgoët
LE PESSEC Christian	Clôture en mitoyenneté	Kermillard
LE COQ Jean-Pierre	Changement de menuiseries, réfection de toiture, pose de deux vélux	Guerneuë Lanvaux
LE NOCHER Yannick	Véranda	Le Vialgoët
GUEZO Françoise	Pose et changement de vélux et clôture et portail à 5 mètres	Le Resto
PRADIC Michel	Clôture et portail à 5 mètres	51 rue de la Vallée du Loch
LAURENCEAU Roland	Pose de Vélux et modification de façade	La Forêt
LA BAGOUSSE Grégory	Terrasse suspendue	Le Vialgoët
DAUTEUIL Jean-Louis	Réhabilitation d'un hangar	Ménétauy
LE ROUX Alain	Sas d'entrée et véranda	Le Resto
SEVENO Olivier	Division	Le Vialgoët
BIGNON Fabrice	Clôture	Bot Sapins
NICOLAS Cédric	Muret en façade	3 lot les Chênes Verts Quartier Lann Grégu
REHEL Stéphane	Bardage en bois	17 rue de la Vallée du Loch
BERTHOIS Mickaël	Pergola et terrasse	Le Vialgoët
LE GUNEHEC Jean-Claude	Élagage haie bocagère	Kérican
LE FLAIVE Marie-Claire	Division	Le Resto
PEYRE Jean-Jacques	Désamiantage de toiture et reprise de toiture, crépi et changement de fenêtres	Les Vieilles Granges
DUBUISSON Yannick	Réfection de toiture, ravalement de façade et pignons, bardage bois sur façade arrière	Le Poteau
BA KALIDOU	Pose de 4 châssis de toit	21 rue de la Vallée du Loch
LE DORTZE Claudine et JÉGO Philippe	Division	Le Vialgoët
REY Kévin	Agrandissement et suppression d'ouvertures et réfection de toiture sur partie Est du bâtiment	Tolgoët

NOUVEAU TERRITOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2017

34 communes
169 000 habitants



> **6** communes

> **13 959** habitants*

> **194,27** km²

> **23** communes

> **141 053** habitants*

> **521** km²

> **5** communes

> **13 984** habitants*

> **101,69** km²

Source Insee. Population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (base : recensement population 2013)

La vie municipale

Le Hameau de Kerican



50 lots à terme de développement
de notre commune.
Disponibilité des lots prévue fin 2017.
Pour tout renseignement,
contactez la mairie
au 02 97 56 03 74



Le Jardin ► de Cornouaille

Situé à l'ouest du bourg, le Jardin de Cornouaille offre un vaste panorama de la Vallée du Loch. Constitué d'une terrasse panoramique cerclée d'un garde-corps ajouré. Il est un lieu idéal de détente et de méditation.

Les menuiseries ainsi que le sous-bassement ont été réalisés par l'entreprise LE PENDU de BELZ, l'aménagement paysagé par nos Services Techniques Communaux.

Sa configuration terrasse centrale entourée de verdure se prêtera à toute manifestation musicale ou théâtrale de petite distribution (Soirées contes, couple de sonneurs, scène ouverte...). N'hésitez pas à vous faire connaître.



◀ Le Lavoir

Fin de la rénovation du lavoir par les Services Communaux et le Chantier d'Insertion.

Le Monument aux morts ►

En cette période de commémoration du centenaire de la Grande Guerre, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter notre Monument aux morts en redorant le nom des Brandiviens morts pour la France.



La vie de l'école - Année 2015-2016

Une année riche en projets ...

Comme chaque année à l'école de la Petite Colline, toutes les classes ont pu bénéficier de sorties, spectacles et animations pédagogiques variées adaptées à l'âge des élèves.

Tous ces projets n'auraient pu être réalisés sans l'aide de l'Amicale des parents, de la municipalité et de la coopérative de l'école.

Parmi ces sorties, comme chaque année, toutes les classes ont pu bénéficier du merveilleux site de l'Etang de la Forêt, véritable école du sport et de la nature.

Les panneaux du sentier de découverte préparés par les élèves ont été terminés et jalonnent désormais le sentier nature qui conduit les promeneurs tout autour de l'Etang.



Les classes maternelles

Les élèves des classes maternelles ont renouvelé leur participation au projet Cin' école qui leur permet chaque année de découvrir des films d'animation qui sortent de l'ordinaire. Au programme : « Le petit monde de Léo », « Lilla Anna », « Les nouvelles aventures de Gros Pois et Petit Point », et en plus un film de Noël « Une surprise pour Noël » !

Avec l'USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires), ils ont participé avec d'autres écoles au « P'tit Bal Breton » ainsi qu'au « Printemps des Maternelles », une journée de rencontres autour de jeux collectifs et d'adresse, organisée à l'Etang de la Forêt.

Au printemps toujours, ils ont eu le bonheur d'assister à l'Ecole à un spectacle de la compagnie « La Ronde Bleue » au cours duquel ils ont découvert le violon et la harpe autour du thème des saisons.

En fin d'année, tout ce petit monde s'est rendu à l'Ecomusée de St DEGAN : les plus petits ont pu observer les petites bêtes de la mare, tandis que les plus grands ont appris à préparer de la bouillie de blé noir.

Notons également la création d'un potager pédagogique sur un charmant terrain communal tout près de l'école ; Les enfants de maternelle jusqu'au CE1 y ont découvert avec enthousiasme les plaisirs du jardinage.

La classe de CP / CE1

Accompagnés de leurs camarades de moyenne et grande section, les enfants ont pu assister à plusieurs spectacles musicaux présentés dans la salle du Dôme de Saint AVE organisés par les Jeunesses Musicales de France.

Profitant de ces déplacements vers VANNES, les plus petits ont pu découvrir le musée de la COHUE tandis que les plus grands ont profité d'une visite historique du centre historique de la Ville et une autre fois d'une promenade sur l'île D'ARZ.



Tous ont également passé un après-midi passionnant à l'aquarium au cœur de la vie marine.

En mars, les enfants ont bénéficié d'une journée découverte de la pêche en eaux douces, à l'Etang de la Forêt qui avait été organisée par des étudiants du lycée Kerplouz. Toujours à l'Etang, les enfants ont pu pêcher du plancton guidés par un animateur de l'Observatoire du Plancton basé à PORT LOUIS qui avait apporté des microscopes, ce qui leur permit de découvrir avec enthousiasme tout un monde invisible.

La classe a eu l'honneur de remporter le premier prix des œuvres collectives du concours « GASTOUNET » organisé par la prévention routière du MORBIHAN, Suzie DIBOUES et Arthur GUEGAN ont été eux aussi récompensés lors d'une cérémonie qui a eu lieu à BAUD.

L'année s'est terminée par trois joyeuses journées de camping à l'Etang de la Forêt.

La classe de cycle 3



Les élèves de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) ont travaillé tout au long de l'année autour du thème de l'alimentation.

Ils ont ainsi travaillé sur le gaspillage alimentaire avec la venue d'une « animatrice environnement » de Loch communauté.

Suite à la venue en classe d'une animatrice du groupement agricole biologique, les élèves ont travaillé sur l'origine et la saisonnalité des légumes. Ils sont ensuite allés visiter la ferme maraîchère de Guillaume Le BLAVEC

à PLUMERGAT. Dans cette exploitation, les élèves ont découvert une multitude de variétés de légumes cultivés sans produits chimiques.

La crêperie de BRANDIVY leur a permis de visiter ses cuisines et de découvrir le secret de réalisation de leurs excellentes crêpes et galettes !

Enfin, les élèves ont également pu s'initier à la fabrication du pain, comme autrefois, à l'Ecomusée de St DEGAN. Les pains, ramenés à la maison, avaient une saveur inoubliable !

En début d'année, dans le cadre de la manifestation « 1,2,3 histoires à croquer », ils ont reçu Ronan BADEL et ont travaillé à partir d'un des albums qu'il a illustrés : « Tout ce qu'une maîtresse ne dira jamais ».

Une sortie à la journée leur a permis d'assister au concert « Reprise de volée » par les Volleyeurs, puis de découvrir le patrimoine de la ville d'AURAY.

Ils ont profité de l'Etang de la Forêt pour ses installations sportives et pour son cadre naturel.

Ils ont aussi découvert les gestes de premiers secours, ont participé au cross des collèves et à la virade de l'espoir, visité le centre de tri des déchets recyclables...

Les projets communs

L'École de LA PETITE COLLINE reste une petite école familiale, et même avec une centaine d'élèves, nous pouvons réunir tous les enfants autour de projets communs motivants.

C'est le cas pour notre traditionnel « Marché de Noël » qui attire plusieurs centaines de personnes chaque année étonnés par la qualité des réalisations des enfants. La soirée se termine chaleureusement par un repas tartiflette qui réunit les BRANDIVIENS dans la convivialité.

Le carnaval aussi est un moment agréable : tous les enfants de 2 à 11 ans sont heureux de défiler dans notre petit bourg, et de pouvoir faire admirer les déguisements qu'ils ont patiemment confectionnés dans les classes.

Chaque année, toutes les classes préparent un très beau spectacle à l'occasion de la kermesse organisée par l'Amicale des parents de l'école.

Suite à un travail de préparation dans les classes assuré par Benjamin LEGAL, intervenant de l'école de musique de PLUVIGNER, les élèves ont présenté des chants et danses à la Fête de la musique qui était organisée par le comité des fêtes de BRANDIVY.

Notons également que tout au long de l'année, les élèves des classes de cycles 2 et 3 ont contribué au blog de l'école pour présenter la vie de l'école.



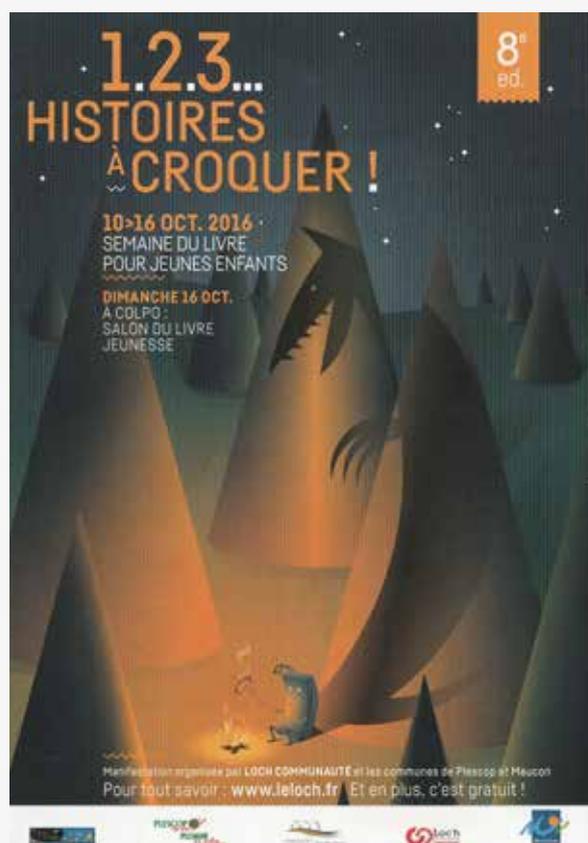
Projets pour l'année 2016-2017

L'année 2016 2017 s'annonce tout aussi riche avec de nouveaux projets : citons entre autres, du poney pour les élèves de maternelle, une journée à RENNES pour les CP, CE1 et CE2 tournée vers la découverte des étoiles, et beaucoup de vélo pour les plus grands qui parcourront quelques kilomètres le long du canal de NANTES à BREST au cours d'une classe de découverte à SAINT LAURENT SUR OUST.

La vie autour de l'école

1.2.3 Histoires à Croquer

Dans le cadre de la **8^{ème} éditions** de **1.2.3 HISTOIRES A CROQUER**, la semaine du livre pour jeunes enfants organisée par Loch Communauté, Clothilde BERNOS, auteur illustrateur, est venue rencontrer les enfants à l'école le 10 octobre 2016



La Célébration du 11 Novembre 2016

La célébration du 11 novembre 2016 avec la présence des enfants de l'école.



Le Noël des enfants

Papa et Maman Noël avec les enfants de l'école " La Petite Colline ".



Amicale Laïque de Brandivy

L'Amicale Laïque est l'association des parents d'élèves de l'école de la Petite Colline. Notre association est officiellement née le 21 Février 1969, cela fait donc 47 ans qu'elle vit autour et pour les enfants scolarisés dans notre école communale.

Cette association a pour but de créer des événements tout au long de l'année, avec la coopération des enfants au maximum, afin de financer les différents projets pédagogiques initiés par l'équipe enseignante.

Ces différentes manifestations organisées par l'Amicale Laïque sont aussi et surtout l'occasion de créer des liens entre les parents, enfants, grand parents...

Notre Assemblée Générale du 30 Septembre 2016 a dressé un bilan très positif de l'année scolaire 2015-2016 tant au niveau de la trésorerie qu'au niveau de l'implication de tout le monde dans la construction et réalisation des différents événements.

Un nouveau bureau a été élu à l'issue de cette Assemblée Générale :

- GUENEDAL Nolwenn : Présidente
- JACQ Sylvie: Vice-Présidente
- LE DOZE Emmanuelle: Secrétaire
- GEORGEAULT Julien: Secrétaire Adjoint
- DANIBO Thierry: Trésorier
- LE GOUGAUD Frédérique: Trésorière Adjointe



Contact : amicalelaique.lapetitecolline@gmail.com

A NOTER SUR VOS AGENDA
Samedi 1^{er} Avril : Chasse à l'oeuf
Samedi 3 Juin : Fête de l'école

La vie associative

Première année écoulée pour le comité des fêtes !!!

Le comité des Fêtes de Brandivy relance avec dynamisme des festivités sur notre belle commune depuis Juin 2015.

La première a été la fête de la musique. Nous avons pu écouter les enfants de L'école de la petite colline et les groupes qui se sont succédés, ainsi que voir évoluer des danseuses de Zumba. Le stand de restauration et la buvette ont fait la joie des personnes présentes. Le reste de la soirée a été rythmé par « DJ Jérôme ».

Comme vous avez pu le voir ou bien l'entendre, le lancement de la Fête de l'étang. Celle-ci s'est déroulée lors du week-end du 23 et 24 Juillet, avec la Brocante organisée par le COSB.

La soirée a ensuite pris des couleurs créoles avec le repas de la MAM de Pluvigner. Un magnifique feu d'artifice offert par la mairie, a fait rêver les petits comme les grands, s'en est suivie la soirée dansante animée par Fifi GUETTA

Le festival Youngtimers quant à lui, s'est déroulé sur le site de l'étang de la forêt, le 10 et 11 septembre dernier. Malgré un samedi pluvieux, plus de 200 véhicules ont été exposés sur les berges, au bonheur de plus de 1800 badauds qui ont pu les admirer.

L'année prochaine, nous récidiverons avec la fête de la musique qui aura lieu le 23 juin.

Nous participerons également au rallye touristique le 25 juin, et nous vous attendons tous aussi à la fête de l'étang, le 23 et 24 juillet 2017.

Mais attention nous avons encore quelques surprises pour vous l'année prochaine !!!

Pour tous vos événements, n'hésitez pas à nous contacter, car nous proposons toujours les locations suivantes.

- Le chapiteau (capacité de 40 à 50 personnes)
- La vaisselle
- Les tables et les bancs
- La structure gonflable des Minions

On vous dit à très vite pour nos prochains événements !

Mail : comite.fete.brandivy@gmail.com / Tél : 07 83 94 11 67

Zénitude "attaque" déjà sa quatrième année !!

Deux nouveautés encore pour cette année sportive !

La **gym douce/stretching**, le mercredi matin de **10h30 à 11h30**, salle polyvalente (cours ouvert à tous de 4 à 99 ans).

Le **Piloxing KO**, le jeudi soir de **18h30 à 19h15**, salle polyvalente. Venez tester vos limites, un vrai challenge personnel. (cours cardio sous forme de rounds avec moments au sol et gants lestés)

Vous retrouverez le **Pilates** cette année encore mais avec notre nouveau professeur, Mireille. Le lundi soir de **19h30 à 20h30**, salle de motricité de l'école.

Toujours avec Audrey Merhi pour nos autres cours :

Les cours de **Zumba kids** :

- Le mercredi pour les 6/7 ans de 16h45 à 17h45
- Le mercredi pour les 10/14 ans de 17h45 à 18h45
- Le jeudi pour les 8/9 ans de 17h à 18h



Le **Piloxing**, cours mélangeant boxe, danse et pilates, gants lestés : le mercredi soir de 19h à 20h

La **Zumba** adultes, pour se défouler sur des rythmes latins endiablés et ensoleillés : le jeudi soir de 19h30 à 20h30.

**Vous n'avez pas encore trouvé votre activité sportive, venez tester !!!
A vos baskets ! Nos professeurs et l'équipe de Zénitude vous attendent !!
Bien-être, défoulement, bonne humeur et transpiration assurés !**

L'AS Brandivy a un nouveau bureau

Lors de l'assemblée générale du 26 août 2016, un nouveau bureau a été élu pour l'A S Brandivy :

Président : Pascal Le Corre
Vice président : Christian Kerbart
Secrétaire : Brigitte Cougolic
Trésorière : Patricia Caudal
Trésorier adjoint : Alain Laigo

Pour avoir un club de foot digne de ce nom, nous avons 3 objectifs :

- recréer dès l'an prochain une nouvelle équipe de séniors
- augmenter l'effectif de vétérans
- maintenir l'association avec Bieuzy pour nos petits jeunes



Le Comité d'Organisations Sportives de Brandivy (COSB)

Fier de la réussite de sa 1^{ère} année, tant en terme d'organisation que de mobilisation des bénévoles et du public, le COSB a réitéré pour cette année 2016.

Tout d'abord, avec l'organisation du 10^{ème} Grand Prix Cycliste de Brandivy qui est revenu à Damien BOTELHO de l'AC Boulogne-Billancourt. Le COSB est heureux de cette belle journée de vélo dont le circuit est très apprécié des coureurs. Placés sous le contrôle technique de l'Etoile Cyclisme Pluvignoise, 220 coureurs étaient engagés dans les 5 courses dont 3 Brandiviens : Emilien PUREN, Antoine HERVO et Yoan ROZELIER.



Le bureau et ses bénévoles ont également été présents cette année encore pour le départ du Trophée Centre Morbihan qui a eu lieu à l'étang de la Forêt le samedi 21 mai dernier.

C'est également au même endroit qu'il vous donnait rendez-vous les 23 et 24 juillet derniers pour un videgrenier, à l'occasion de la Fête de l'Etang organisée par le Comité des Fêtes, et qui sera reconduit en 2017. Puis, nous étions aussi aux côtés du Comité des Fêtes les 10 et 11 septembre pour le rassemblement des vieilles voitures produites entre 1970 et 1999, les Youngtimers.

Enfin pour clore cette année 2016, le COSB était présent en partenariat avec l'EC Pluvignoise le dimanche 9 octobre dernier pour l'organisation du cyclo-cross à l'étang de la Forêt, superbement configuré pour accueillir ce type de compétition, et où la plus haute marche du podium est revenue à Kylian Étienne de l'EC Quévenoise.

Le COSB tient à remercier la municipalité, ainsi que tous les bénévoles qui l'accompagnent sur ces manifestations.



Les Aînés en fête

Le Domicile Partagé Le Golher

L'atelier chants au Golher l'été 2016 et le Noël des aînés sont encore une fois l'illustration de bons moments de convivialité au domicile partagé....



Le Repas du CCAS

Le 22 octobre 2016, une trentaine de bénévoles présents pour la préparation du repas du CCAS...
Qui a eu lieu le dimanche 23 octobre avec la participation d'une centaine de nos Aînés...



Avec nos Doyens



Nos jeunes Aînés



Pour la vie et la promotion de la paroisse

Le Pardon de la grotte de Lourdes

L'habituel pardon de la grotte s'est tenu cette année le 28 août. De nombreux bénévoles s'étaient de nouveau rassemblés pour faire de cette journée une réussite. C'est le père Ambroise Guillo, initiateur de la construction de la chapelle de Lourdes, qui officiait pour la messe et le père Faustin pour les vêpres. Cette année marquant le 40^{ème} anniversaire de l'association « Pour la vie et la promotion de la paroisse », organisatrice de la journée, une animation fut apportée par le groupe de danses bretonnes Yaouankiz Gregam de Grand-Champ. Ils se produisirent pendant le repas et dans l'après-midi, cherchant à entraîner dans la danse les participants.



Compte rendu du Pardon de la Grotte



Le vendredi 28 octobre, les membres de l'association « Pour la vie et la promotion de la paroisse » se sont retrouvés dans la salle des associations pour faire le bilan de la journée du 28 août. Après un récapitulatif des différents moments de la Journée et la présentation du bilan financier, il a été décidé de faire un don de 500 € à la paroisse. Le bureau reste composé de Pierrette Brillouet et Jean-François Laigo, co-présidents, Marie-Joëlle Bourhis, secrétaire et Joseph Kervadec, trésorier.

Après avoir évoqué le déroulement du Pardon du 27 août 2017, la soirée s'est terminée sur une note conviviale par le partage.

La Société de Chasse privée

La société de chasse privée de Brandivy, dont le Président est Jean-Yves LE CORRE, remercie ses agriculteurs et aussi les particuliers qui ont accepté la chasse des sangliers sur leurs terrains.

Suite à de nombreux dégâts signalés, il a été fait un prélèvement de 17 sangliers sur la commune.

Malgré qu'il soit classé nuisible, il faut savoir que sur chaque animal, il faut apposer un bracelet acheté à la Fédération des chasseurs au prix de 40 € l'unité.

Tout ces sangliers prélevés engendrent un coût supplémentaire à la société.



Amicale Militaire du Loc'h



2016, aura été une année enrichissante pour l'Amicale Militaire du Loc'h tant dans le domaine du souvenir et du respect de nos anciens que dans ceux du culturel et de l'associatif.

Effectivement, le drapeau de l'Amicale est sorti à cinq reprises :

Le 8 mai, armistice de 39/45, avec la remise de la croix du combattant à Monsieur Pascal LIOT, adjudant-chef en retraite, le 26 juin à Sainte Anne d'Auray à l'occasion de l'hommage rendu aux Bretons, morts pour la France en 14/18, le 3 septembre à Brandivy pour « Bazeilles », fête des troupes de marine, avec remise de la croix du combattant à Monsieur Gérard RYDER, adjudant-chef en retraite, le 11 novembre, armistice de 14/18 et enfin à Vannes le 5 décembre au jardin de la Garenne pour commémorer la guerre d'Algérie.

Culturellement le 11 novembre a été l'occasion de célébrer les 100 ans de la Grande Guerre par le biais d'une exposition préparée par Monsieur Patrick LOUIS en étroite collaboration avec les enfants de l'école publique sous couvert de leur directrice Madame Sylvie CANUT. Très beau travail éducatif qui laissera un bon souvenir à tout le monde et tout particulièrement aux Brandiviens qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de cette exposition par le prêt de photos, de documents et d'objets d'époque. Merci et félicitations à tous.

Enfin, depuis deux ans, l'Amicale essaie d'animer modestement la vie associative de la commune par l'organisation d'un tournoi de pétanque sur le stade. Journée conviviale avec remise de nombreux lots offerts par nos commerçants. Le 17 juin sera la troisième édition.

Les portes d'accès de l'Amicale Militaire du Loc'h sont grandes ouvertes. Pour tous renseignements contacter : Monsieur Laurent BAYEUL, président, au 06.27.44.18.32 ou le secrétaire, Monsieur Gérard RYDER au 06.26.93.55.72.



Les Associations Sportives

Nom de l'Association	Objet	Président(e)	N°de téléphone
A.S.B FOOT	Football	Mr LE CORRE Pascal	02 97 66 72 74
SOCIÉTÉ DE CHASSE PRIVÉE DE BRANDIVY	Chasse	Mr LE CORRE Jean-Yves	02 97 56 02 26
VÉTÉRANS FOOT	Football	Mr KERBART Christian	02 97 56 51 07
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE KERGAL	Chasse	Mr ALLAIN Geroges	02 97 56 01 31
QUE DU BONHEUR	Fléchettes, billard	Mr DREANO Nicolas	02 97 56 07 28
BREIZH IZEL	Véhicule 4x4 et motos tout terrain	Mr LAVENANT Patrice	02 97 57 59 42
LES POUSSÉS-CAILLOUX	Randonnée	Mme IMBAULT Geneviève	02 97 56 04 08
ZENITUDE	Pilate et Zumba	Mme DANIBO	02 97 56 02 64
UN INSTANT POUR SOI	Yoga	Mme DURUPT Stéphanie	06 79 51 06 61
COMITÉ D'ORGANISATION SPORTIF BRANDIVIEN	Événements sportifs et culturels	Mr LE GARGASSON Claude	02 97 68 06 40

Les Associations Culturelles

ER RIOLENN HAG EN IVARC'HEU	Culturelle	Mme COURTET Françoise	02 97 56 12 84
GROUIAD EID ARHOUAH EH BREDEUI	Culturelle	Mme PASCO Catherine	02 97 56 12 87
SKOL AR SUL	Musique	Mr IMBAULT Thierry	02 97 56 04 08

Les Autres Associations

AMICALE LAÏQUE	Ecole	Mme GUENEDAL Nolwenn	06 07 22 02 07
PROMOTION DE LA VIE DE LA PAROISSE	Religieuse	Mme BRILLOUET Pierrette	02 97 56 03 09
COMITÉ DES FÊTES	Organisation événements	Mr RYDER Cédric	07 83 94 11 67
U.N.A.C.I.T.A	Militaire	Mr DANO Pierre	02 97 56 03 39
LES ÂNÉS DU GOLHER		Mme DERIAN Marie-Claude	02 97 56 02 46
AMICALE MILITAIRE DU LOCH (devoir de mémoire militaire)	Militaire	Mr BAYEUL Laurent	06 27 44 18 32

Informations diverses

Informations Cartes d'Identités (CNI)

Après un test début novembre dans les Yvelines, la Bretagne a été désignée région pilote pour la mise en place de nouvelles procédures de délivrance des cartes d'identité.

Ce qui change pour vous :

Depuis le **1^{er} décembre 2016**, pour faire ou refaire sa carte d'identité, il faut désormais s'adresser à une des 28 communes du département équipées d'un dispositif numérique de recueil (exemple : Pluvigner, Auray, Baud, Vannes...), qui est commun au passeport biométrique, et non plus à la mairie de son domicile. Ce mode opératoire sera généralisé à compter de **mars 2017**.

Vous avez la possibilité de faire une pré demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

Vous devez conserver le numéro de demande de carte d'identité que vous présenterez à la mairie (munie de station de recueil). Les communes vous accueillent **sur rendez-vous**, pendant lequel sont effectués la prise d'empreintes (obligatoire, décret du 28 octobre 2016) et la vérification de la complétude du dossier. Une fois confectionné, le titre vous sera remis par la mairie de la commune où vous aurez fait la demande.

Quels sont les objectifs de ce changement ?

Les objectifs de cette nouvelle carte : Moderniser, simplifier et sécuriser les demandes de cartes nationale d'identité en dématérialisant les dossiers mais également pour faire des économies, lutter contre la fraude documentaire et éviter les usurpations d'identité.

Les autres titres concernés :

Les cartes grises et permis de conduire : leur automatisation est prévue en **novembre 2017**. Il sera alors possible de télé-déclarer sur Internet par l'utilisateur lui-même ou par un professionnel agréé et recevoir ses documents administratifs par la Poste.



Le bocage est un paysage rural, composé de champs enclos par des alignements d'arbres, arbustes, et talus. C'est un système semi-naturel, construit, entretenu et maintenu par et pour l'homme. L'ensemble de ces éléments forme le **maillage bocager**.

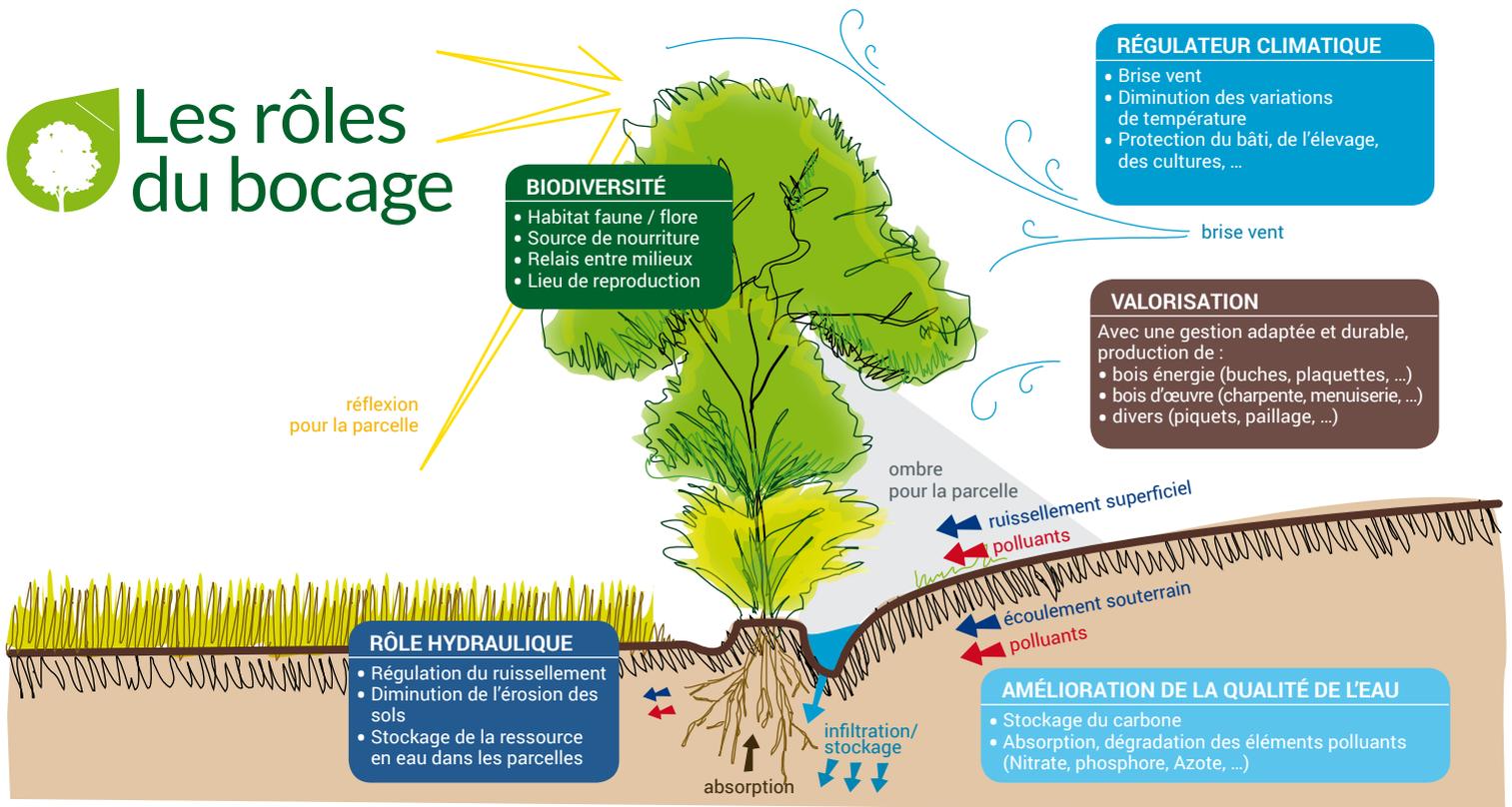
Victime de l'urbanisation, du remembrement, du changement des pratiques agricoles, des maladies, une grande partie de son linéaire a été arasée ou laissée à l'abandon. Sa disparition entre 1960 et 1990 en Bretagne est estimée à environ 60 % et se poursuit.

Entre 2004 et 2013, sur le territoire du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (SMLS), près de 100 km de bocage ont encore disparu.

Le bocage est un levier pour l'amélioration de la qualité des eaux. Le SMLS s'engage ainsi pour la 2^e fois dans le programme Breizh Bocage construit autour de 3 grands axes :

- Reconstitution d'un maillage fonctionnel
- Protection dans les documents d'urbanisme
- Gestion durable, locale de la ressource.

Les rôles du bocage



Les bons gestes pour élaguer (de fin octobre à avril)

Lorsque vous coupez une branche à ras du tronc, quelques éléments doivent être pris en compte :

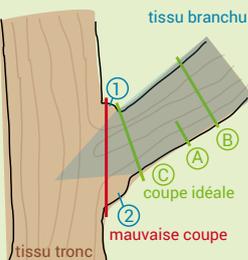
La coupe doit se faire sans laisser de chicots -> risque d'apparition de pourriture.

③ Le trait de coupe idéale commence en limite de la ride de l'écorce ① et respecte le col de la branche ②.

① Commencer par une encoche sous la branche qui évitera à l'écorce de s'arracher quand la branche tombera.

② Couper entièrement la branche quelques cm après l'encoche.

③ Couper le chicot restant en respectant les prescriptions ci-dessus.



Chercher à avoir la surface de coupe la plus faible possible.



Éviter les blessures d'un diamètre supérieur à 10 cm.

Pour la taille des autres branches :

② La bonne coupe consiste en une taille oblique qui se fait avec un tire-sève en prolongement.

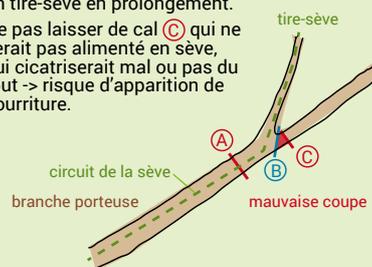
Ne pas laisser de cal ③ qui ne serait pas alimenté en sève, qui cicatriserait mal ou pas du tout -> risque d'apparition de pourriture.



Le tire-sève sert de pompe à sève, facilitant ainsi la cicatrisation.



① L'erreur souvent faite lors de la taille est de couper sans maintenir un tire-sève. Un bon tire-sève doit faire au minimum le 1/3 du diamètre de la branche porteuse.



Une bonne cicatrisation doit être complète et ainsi enfermer la partie morte du bois dans l'arbre, la protégeant chimiquement et physiquement des attaques extérieures. La progression de la plaie est alors stoppée.

contact

Alexandre CROCHU,
Chargé de mission bocage

Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - Tél : 02-97-68-32-20 - contact@smls.fr

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

**VOLONTARIAT
& BÉNÉVOLAT**

Le but de la Réserve Communale de Sécurité Civile est de constituer un groupe de personnes dont les compétences pourront être utilisées en cas de crise.

La mission de la réserve communale est d'apporter dans le champ des compétences communales, son concours en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la Commune,
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
- D'appui logistique et de rétablissement des activités.

Cette RCSC repose sur le volontariat, le bénévolat et est placée sous **l'autorité du Maire**. Elle ne se substitue pas aux services publics ni aux secours d'urgence. Son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritative, humanitaire ou d'entraide.

Merci de bien vouloir vous présenter en mairie si vous souhaitez entrer dans la réserve communale de sécurité civile.

Contre les **cambriolages,**
les **bons réflexes !**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

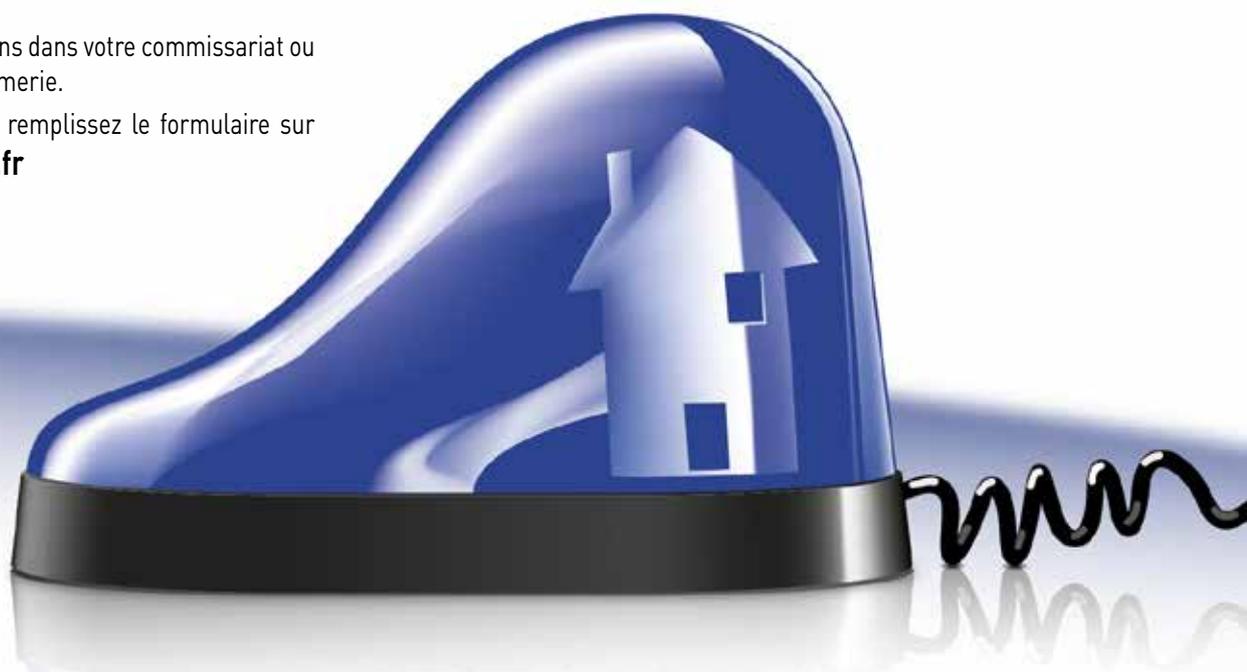
Vous vous absentez ?

Bénéficiez de l'**OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** : faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.

Information et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Recette Lessive Maison

Quantité pour 3 L d'eau : (prix de revient 2 € les 3 L)

- 120 g de savon de Marseille
- 120 g de soude en cristaux
- 20 gouttes d'huile essentielle de Lavandin, orange, citron ou tea tree



Ustensiles : Râpe, casserole, cuvette, bidon

Fabrication :

- Chauffer 1 L d'eau jusqu'à ébullition,
- Râper finement 120 g de savon de Marseille,
- Ajouter à l'eau bouillante et remuer au fouet pour faire fondre le savon.
- Verser en pluie la soude en cristaux,
- Mélanger jusqu'à parfaite dissolution.
- Ajouter 2 L d'eau froide. Remuer de temps en temps pour éviter que le mélange ne fige.
- Après refroidissement complet, incorporer l'huile essentielle.
- Conserver dans un bidon.
- Secouer le bidon avant utilisation.
- Verser l'équivalent d'1,5 à 2 verres par machine

Exploitants de Meublés de Tourisme et de Chambres d'Hôtes (mise à jour novembre 2016)

MEUBLÉS DE TOURISME :

La location d'un meublé de tourisme est le fait de louer un local d'habitation meublé de manière répétée et pour de courtes durées (à la journée, semaine ou mois) à une clientèle de passage. Pour pouvoir louer un meublé de tourisme, vous devez respecter un certain nombre de démarches.

Pour être qualifié de meublé, le logement doit comporter au minimum :

- des meubles, une literie,
- une gazinière ou plaques chauffantes,
- un réfrigérateur,
- des ustensiles de cuisine....

Déclaration en mairie :

- Si vous êtes propriétaire d'un meublé et que vous souhaitez le louer, vous devez déclarer votre logement en mairie, qu'il soit classé ou non, par le biais du formulaire **cerfa n°14004*02**.
- **Toute personne qui omet de déclarer son logement en mairie alors qu'elle en a l'obligation, peut être punie d'une amende.**
- Toutefois, lorsque le logement est votre résidence principale c'est-à-dire que vous l'occupez plus de 8 mois par an, vous n'avez pas à déclarer votre logement. Vous pouvez donc, par exemple, louer librement votre logement 1 à 2 mois pendant les vacances

Tout changement concernant les informations fournies doit être déclaré.

CHAMBRES D'HÔTES :

La location de chambres d'hôtes chez l'habitant, exploitées toute l'année ou à la saison, constitue une activité professionnelle, de nature commerciale ou agricole. Elle implique certaines obligations concernant les conditions d'accueil du client, la déclaration en mairie, l'immatriculation et l'affiliation à la Sécurité sociale.

La location d'une chambre d'hôte meublée comprend obligatoirement la fourniture groupée d'une nuitée (incluant la fourniture de linge de maison) et du petit-déjeuner. L'accueil doit être assuré personnellement par l'habitant, dans sa résidence principale. La capacité d'accueil est limitée à 5 chambres et à 15 personnes en même temps. Au-delà, l'exploitant doit se conformer à la réglementation qui régit les hôtels et **les établissements recevant du public (ERP)**.

Tout habitant, qui offre en location une ou plusieurs chambres meublées chez lui pour accueillir des touristes, doit en faire **la déclaration préalable auprès de la mairie** du lieu d'habitation, **sous peine d'une contravention**.

La déclaration doit préciser : l'identité de l'habitant, l'identification du domicile de l'habitant, le nombre de chambres mises en location, le nombre maximal de personnes pouvant être accueillies, les périodes de location prévues.

La déclaration, qui fait l'objet d'un accusé de réception, peut être déposée en mairie, adressée par courriel ou envoyée par lettre recommandée.

Tout changement concernant les informations fournies doit être déclaré.

**NOUVEAUTÉ
2017**

TAXE DE SÉJOUR :

Golfe Morbihan Vannes Agglo a instauré une taxe de séjour intercommunale afin d'avoir une équité à l'échelle de la nouvelle agglomération et de financer les actions menées par le nouvel Office de Tourisme : Golfe du Morbihan Vannes Tourisme. (infos : en mairie ou Office du Tourisme de Grand-Champ).

Délibérations

■ Conseil Municipal du 26 novembre 2015

OBJET : MAJORATION DU TARIF CANTINE EN CAS DE DEFAUT DE RESERVATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide l'application d'une majoration de 1€ pour chaque repas servi sans réservation préalable la semaine précédente et valide en ce sens le règlement intérieur de la cantine.

OBJET : ARBRE DE NOËL 2015 DES ENFANTS DE L'ECOLE PUBLIQUE DE BRANDIVY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide d'attribuer une somme de 12.50 € par élève présent à l'école et que la subvention sera versée sur le compte de l'OCCE

OBJET: SUBVENTION 2015/2016 POUR SORTIES EDUCATIVES ET JEUX EXTERIEURS AU PROFIT DE L' OCCE - ECOLE PUBLIQUE DE BRANDIVY

A 13 voix pour et 2 contre, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'école publique, sur le compte OCCE (Office Central de la Coopération de l'Ecole) une subvention d'un montant de 2800.00 € pour l'année scolaire 2015/2016 pour le financement de sorties et activités extrascolaires (classe de neige, cours de musique, cours d'anglais, jeux extérieurs etc.)

OBJET: INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE AU STADE DE FOOTBALL

Le Conseil Municipal de BRANDIVY décide que la solution d'une installation d'un système de vidéo-surveillance n'est pas totalement avérée et permet la poursuite de la réflexion entamée pour la protection la plus adaptée du site.

OBJET: APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité des présents émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services présenté par Monsieur le Maire.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget afin d'alimenter le chapitre charges de personnel compte tenu des contraintes financières supplémentaires liées à la gestion des TAP et de la mise en place d'un nouveau logiciel petite enfance. A l'unanimité des présents cette proposition est acceptée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Compte 64162 - dépenses : + 6 000 €

Chapitre 022 - dépenses : - 6 000 €

TOTAL Dépenses : 0 €

■ Conseil Municipal du 17 décembre 2015

OBJET : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – ENQUÊTE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit : 1 € 17 brut le formulaire « bulletin de logement » rempli pour les districts 1 et 3 ; 1 € 38 brut le formulaire « bulletin de logement » rempli pour le district 2 ; 1 € 80 brut le formulaire « bulletin individuel » rempli pour les districts 1, 2 et 3. Dit que les agents recenseurs percevront chacun 40.00 € bruts pour chaque demi-journée de formation suivie et ajoute un bon de carburant de 50.00 € pour le district 1 et 3 et 2 bons de carburants de 50.00 € pour le secteur 2.

OBJET : MODIFICATION DE NUMEROTATION D'UNE HABITATION

En raison des difficultés administrative et matérielles (livraison de courrier, colis..) rencontrées par un propriétaire d'une maison dans le bourg sise au 7 rue des bruyères le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents décide d'affecter à cette adresse le numéro 1A rue des bruyères.

OBJET : FIXATION DU PRIX DE VENTE DU PAILLIS ET DU BOIS COUPE DU JARDIN DE CORNOUAILLES

Le paillis de bois produit suite à la coupe des arbres du Jardin de Cornouaille représente un volume important ainsi que le bois de chauffage (tilleul, frêne été chêne). Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, décide de vendre le paillis au tarif de 40.00 € le m³, la corde de bois au tarif de 100.00 € et que les recettes correspondantes abonderont le budget du CCAS.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE n°2

Afin de modifier le montant inscrit au compte 6811 - amortissement des immobilisations- insuffisant pour procéder à l'enregistrement des amortissements 2015 le Conseil Municipal apporte un additif à la délibération du 24 septembre pour compléter la décision modificative par la modification de la section investissement de la façon suivante :

En dépenses compte 2315 : + 384.00 € En recettes compte 28158 : + 384.00 €

OBJET : AVIS SUR LA PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) transmis par le Préfet le 14 octobre 2015 est présenté aux membres de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre.

Chaque conseil municipal ou communautaire doit « délibérer sur la proposition qui les concerne, à savoir », s'agissant de Loc'h communauté et des communes qui la composent, « la fusion de Vannes Agglo, de la communauté de la presqu'île de Rhuys et de Loc'h communauté » et non pas sur l'ensemble des propositions du SDCI relatives aux autres secteurs géographiques du département.

A l'issue des débats, le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de SDCI qui prévoit la fusion de Vannes Agglo, de la communauté de la presqu'île de Rhuys et de Loc'h communauté. Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 6 abstentions, émet un avis favorable à ce projet de fusion.

Conseil Municipal du 04 mars 2016

OBJET : AMENAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN DE CORNOUAILLES : NOUVEAU DEVIS

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents accepte le nouveau devis de l'entreprise LE PENDU pour un montant de 13 922.00 € H.T. pour la modification du plan du projet d'aménagement du jardin de Cornouaille ainsi que le devis établi par Morbihan Energies pour l'installation d'un projecteur pour un montant TTC hors subvention de Morbihan Energies de 1 440.00 €.

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents autorise le transfert de 10 000.00 € du compte 21534 au compte 2041582 afin de permettre le règlement de la dépense avant le vote du budget primitif 2016 pour des frais de raccordement réseaux.

OBJET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE EN CHARGE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi de l'agent en charge de la restauration scolaire, agent technique de 2^{ème} classe à temps non complet, compte tenu de la charge de travail liée à l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire à compter du 7 mars 2016 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 22/35^{ème} - nouvelle durée hebdomadaire : 25.22/35^{ème}
- et de modifier ainsi le tableau des effectifs, d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants..

OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES CANTINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide la suppression de la régie de recettes cantine qui prendra effet dès le 7 mars 2016 en raison de la mise en place d'une facturation mensuelle.

OBJET: TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Présents, décide de transférer la compétence maintenance éclairage public à Morbihan Energies (anciennement SDEM) tout en conservant la maîtrise décisionnelle sur le fonctionnement et les interventions.

OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS EAUX USEES DU LAGUNAGE – ANNEES 2016-2017

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la SAUR d'un contrat d'une durée de 3 ans, à effet du 1^{er} janvier 2016, pour une rémunération totale forfaitaire de 4 320.00 € H.T pour l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées ainsi qu'une facturation au prorata temporis jusqu'à la mise en service du dégrilleur compacteur automatique et la rémunération après mise en service du dégrilleur de 3 270.00 € H.T.

OBJET : PROCEDURE DE BIEN SANS MAÎTRE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZB 149 AU LIEU DIT LA FORÊT

Le Conseil Municipal, après délibération décide de lancer la procédure de bien vacant et sans maître concernant la parcelle cadastrée ZB n° 149 au lieu-dit « la forêt » pour une superficie de 171 m².

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

L'article 18 de la loi n 2015-366 du 31 mars 2015, entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 prévoit que désormais les maires perçoivent, par principe, une indemnité de fonction fixée à hauteur de ce qui, jusque-là, constituait un simple plafond.

Pour les communes de 1000 à 3499 habitants la loi fixe cette indemnité à :

Pour le maire : 43 % de l'indice brut 1015, soit 1634.63 € par mois pour les adjoints : 16.5 % de l'indice brut 1015 soit 627.24 € par mois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de confirmer les termes de la délibération du 24 avril 2014 et de maintenir les indemnités des élus à un taux identique.

Conseil Municipal du 30 mars 2016

OBJET : COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que les pièces s'y rattachant. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget de la Commune de BRANDIVY pour l'année 2015 peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 565 612,72 €

Recettes : 827 414,25 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 351 571,02 €

Recettes : 841 214,88 €

ENSEMBLE

Dépenses : 917 183,74 € Recettes : 1 668 629,13 €

Soit un excédent de clôture de 751 445,39 €

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 261 801.53 €.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2016

	BASES PRÉVISIONNELLES 2016	RAPPEL TAUX EN VIGUEUR	TAUX PROPOSÉS	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'Habitation	1 314 000 €	13,44 %	13,64 %	179 230 €
Taxe Foncière (bâti)	784 200 €	17,43 %	17,69 %	138 725 €
Taxe Foncière (non bâti)	91 200 €	47,87 %	47,87 %	43 647 €
TOTAL				361 612 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 suivant :

La Section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 855 171.66 €

La Section Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 1 205 148.05 €

OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le Compte Administratif se résume par un excédent de clôture de 90 412.73 € voté à l'unanimité.

EXÉCUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

		dépenses	recettes	solde d'exploitation
résultat cumulé	section d'exploitation	29 823,42 €	31 182,70 €	1 359,28 €
	section d'investissement	9 180,99 €	98 234,44 €	89 053,45 €
total cumulé		39 004,41 €	129 417,14 €	90 412,73 €

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT:

Affectation en réserve au compte 002 excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement pour un montant 1 359.28 €

OBJET : REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une voix contre fixe le montant de la redevance assainissement à la somme de 146.00 € par foyer au titre de l'année 2016.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Le Budget Primitif Assainissement 2016 est adopté à l'unanimité tel que :

La Section d'Investissement s'équilibre pour un montant de 103 987.45 €

La Section d'exploitation s'équilibre pour un montant de 26 687.53 €

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AU PROFIT DES ASSOCIATIONS

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide l'octroi au titre de l'année 2016 des subventions pour un total de 4 625.00 € soit :

- ASB : 3 000.00 €
- Association zénitude : 425.00 €
- COSB Grand prix de Brandivy : 600.00 €
- COSB Cyclo cross : 100.00 €
- Amicale Militaire du Loch : 500.00 € (14 voix pour, une abstention)

OBJET : Transfert de la zone d'activité de Lann Guinet à Loc'h Communauté – Détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve l'intégration de la zone de Lann Guinet dans les compétences communautaires ; décide de mettre à disposition à titre gratuit à Loc'h Communauté les différents équipements publics, à savoir les réseaux, l'éclairage public, les espaces verts et les voies internes de la zone de Lann Guinet ; précise que l'acquisition des parcelles seront opérées à l'Euro symbolique auprès de la Commune de Grand-Champ et que les frais de bornage sont à la charge de Loc'h Communauté.

OBJET : Transfert des biens et des charges de la zone d'activité de Lann Guinet à Loc'h Communauté - Adoption du rapport de la CLECT et impact sur l'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du rapport définitif de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) décide d'approuver ce rapport définitif et d'arrêter à 6 326 € le montant annuel à déduire de l'attribution de la compensation de la Commune de Grand-Champ s'agissant du transfert de l'entretien des équipements publics, à savoir la voirie interne, l'éclairage public et les espaces verts.

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des présents décide la création d'un budget annexe pour le nouveau lotissement situé dans le centre du bourg qui sera dénommé « lotissement du centre bourg de BRANDIVY » et accepte le principe d'une avance remboursable d'un montant de 25 000.00 € pour couvrir les frais d'études. Il autorise en outre, Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et dit que les prix de vente des lots sera fixé ultérieurement en fonction du coût de la viabilisation et prend acte de l'assujettissement de l'opération à la TVA et lui donne tous pouvoirs pour procéder aux formalités d'inscription auprès du service des impôts

OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HAMEAU DE KERICAN

Suite à l'acquisition en 2015 de la parcelle cadastrée ZR n° 104 d'une superficie de 5 hectares 30 centiares en vue de la réalisation d'une part d'une zone tampon des eaux pluviales du bourg et d'autre part d'un lotissement communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des présents décide la création d'un budget annexe pour le nouveau lotissement qui sera dénommé « lotissement du hameau de Kerican » et accepte le principe d'une avance remboursable d'un montant de 209 267.00 € pour couvrir l'acquisition du terrain par le budget annexe.

De plus, le Conseil autorise la cession du terrain au budget annexe pour un montant de 209 267.00 €, accepte le principe d'une avance remboursable d'un montant de 35 000.00 € pour couvrir les frais d'études, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et dit que les prix de vente des lots sera fixé ultérieurement en fonction du coût de la viabilisation et enfin il prend acte de l'assujettissement de l'opération à la TVA et lui donne tous pouvoirs pour procéder aux formalités d'inscription auprès du service des impôts.

■ Conseil Municipal du 19 mai 2016

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le Budget Primitif pour l'année 2016 tel que :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 244 267 €

Recettes : 244 267 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 244 267 €

Recettes : 244 267 €

OBJET : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR LE LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN et POUR LE LOTISSEMENT DU CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser un relevé topographique complet du terrain de Kérican pour un montant TTC de 3 780.00 € auprès du cabinet de géomètre AG2M d'Auray et d'imputer la dépense au compte 6045 du budget annexe lotissement le hameau de Kérican et de 1 800.00 € pour celui du centre bourg

OBJET : LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au service aménagement de Loch Communauté pour un montant de 21 000 € pour 480 heures d'interventions.

OBJET : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN

Après consultation de 4 cabinets pour la conception et la maîtrise d'ouvrage du lotissement hameau de Kérican le Conseil Municipal, à l'unanimité attribue le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet URBAE et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec ce cabinet pour un montant de 39 425.00 € H.T. et composée :

d'une tranche ferme pour 12 920.00 € H.T. - d'une tranche conditionnelle pour la réalisation d'une ou plusieurs tranches pour un montant de 26 505.00 € H.T.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU CENTRE BOURG ET DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal approuve la proposition de budget primitif 2016 pour le budget lotissement du centre bourg qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 20 000 €

Recettes : 20 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 20 000 €

Recettes : 20 000 €

Et accepte de diminuer l'avance de trésorerie prévue au Budget primitif de la Commune de 25 000.00 € à 20 000.00 € et par conséquent de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section d'investissement en dépenses :

Compte 27638 programme 137 : - 5 000.00 € Compte 2188 programme 31 : + 5000.00 €

OBJET : ACHAT D'UN DEGRILLEUR AUTOMATIQUE POUR LA STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un dégrilleur automatique pour la station d'épuration pour le prix de 23 220.00 € T.T.C.

OBJET : ACHAT D'UN COMBINE CUTTER COUPE LEGUMES

Le Conseil Municipal de BRANDIVY, donne son accord pour l'achat d'un coupe légumes professionnel à l'unanimité des présents pour un coût de 1 325.00 € et d'une laveuse de sols professionnelle pour un montant de 2 599.00 €.

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2016

Les Membres du Conseil Municipal valident l'é programme de travaux de voirie et de curage de fossés : à 13 voix pour et 1 abstention, l'offre de la société Eurovia pour un montant de 9 982.80 € pour le secteur de St Derven

à 12 voix pour et 2 abstentions, l'offre de la société Eurovia pour le secteur de Kergal à Foliorh pour un montant de 7 390.44 €.

OBJET : CESSION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN PROPRIETE DU DEPARTEMENT AU LIEU-DIT LE POTEAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve la cession gratuite au profit de la Commune de la bande de terre de 25 m² et son intégration dans le domaine public communal afin de servir de passage piéton et permettre d'accéder en sécurité à l'abri-bus à installer pour les scolaires.

OBJET : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A TOLGOËT - ANNULATION PARTIELLE D'UNE FACTURATION – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à rembourser la somme de 2 444.25 € aux époux DECOLLOGNE représentant 4/5^{ème} du coût des travaux de raccordement pour la participation voies et réseaux.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AU PROFIT DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide l'octroi au titre de l'année 2016 des subventions suivantes pour un total de 1 230.00 € :

- Association Breizh Izel : 550.00 € (13 voix pour, 1 abstention)
- Société de chasse privée : 450.00 € (7 voix contre, 7 voix pour dont voix prépondérante du Maire)
- Unacita : 230.00 € (5 voix contre, 1 abstention et 8 voix pour)

OBJET : DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRANDIVY SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION DE VANNES AGGLO, LOCH COMMUNAUTE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de Vannes Agglo, de Loch Communauté et de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuy tel qu'arrêté par le Préfet du Morbihan par arrêté en date du 14 avril 2016.

OBJET : INSTALLATION DE DEUX ABRIS DE TOUCHE AU TERRAIN DE FOOTBALL ET REFECTION DES HUISSERIES DES SANITAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL SUITE A ACTE DE VANDALISME :

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité retient l'offre de l'établissement CASAL SPORTS pour l'achat de 2 nouveaux abris de touche autour du terrain de football pour renouveler ceux qui ont été vandalisés et détruits pour un montant de 3 964.00 € TTC et accepte de remplacer les huisseries de toutes les portes et ouvertures du bar par des portes en acier pour un montant H.T de 1 504.97 € de chez COMPTOIR METALLURGIQUE DE BRETAGNE.

OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DU COMPTE 2041582 BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS – DM N° 2

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents d'amortir linéairement sur 5 ans les travaux imputés au compte 2041582 bâtiments et installations par la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : article 6811 – 042 (dotation aux amortissements) : + 409.00 €
Dépenses : chapitre 022 dépenses imprévues : - 409.00 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : article 28041582 – 040 – amortissement des immobilisations : + 409.00 €
Dépenses article 2181 : + 409.00 €

OBJET : Vote d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget assainissement – décision modificative n° 3

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe assainissement pour un montant de 5 000,00 €, qui sera inscrite comme suit :

FONCTIONNEMENT

Compte 67441 subventions aux budgets annexes Dépenses : + 5 000 €
Compte 7381 taxes additionnelles aux droits de mutation Recettes : + 5 000 €

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE n°1

Le Conseil Municipal approuve la modification du budget primitif assainissement 2016 suivante :

En section d'exploitation :

- En dépenses à l'article 61523 services extérieurs : + 5 000.00 €
- En recettes à l'article 74 : + 5 000.00 €

OBJET : RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une participation financière auprès de l'ONAC pour la rénovation du monument aux morts communal dont les lettres deviennent de plus en plus illisibles. La marbrerie JULIO de BAUD a été choisie pour un montant TTC posé de 1458.33 €.

OBJET : ANIMATIONS SPORTIVES POUR LES ENFANTS DE 4 A 10 ANS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PROFESSION SPORTS POUR L'ANNEE 2016-2017

Le Conseil Municipal, donne son accord au renouvellement des activités multi-sports de septembre 2016 à juin 2017 et accepte de régler annuellement une cotisation de 53.50 € auprès de Profession Sports 56, de payer 34.50 € l'heure d'intervention et décide de demander une participation de 52.00 € par enfant pour l'année 2016/2017.

OBJET : TARIF DES REPAS SERVIS A LA CANTINE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2016- 2017

Après délibération sur les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017, et à 11 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide que les prix des tickets de cantine pour les enfants et les adultes seront respectivement fixés à 3.40 € le ticket enfant et 5.70 € le ticket adulte.

OBJET: GARDERIE MUNICIPALE – MAINTIEN DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide pour la rentrée scolaire 2016/2017 de ne pas modifier la tarification de la garderie qui conservera la grille suivante :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 30 : 0.55 € le ¼ d'heure par enfant
- le matin de 8 h 30 à 8 h 50 : 0.55 €
- le soir de 16 h 30 à 19 h : 0.55 € le ¼ d'heure par enfant
- le soir après 19 h, heure de fermeture de la garderie, forfait de 10.00 € en sus
 - de maintenir pour l'année scolaire 2016/2017 la gratuité des TAP
 - de poursuivre l'application du règlement intérieur mis en place l'an passé

OBJET: AVANCEMENT DE GRADE – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, ainsi que la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1^{er} juillet 2016 suite à avancement de grade et permet la modification du tableau des effectifs.

OBJET : ANIMATIONS PERISCOLAIRES : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 5° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 11 heures hebdomadaires sur le période scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016, correspondant à 8.62 heures annualisées sur 52 semaines pour l'encadrement des TAP à l'école.

Conseil Municipal du 29 août 2016

OBJET : ACCEPTATION DE LA CESSION PAR LOCH COMMUNAUTE DES PARCELLES ZO 146, ZO 147 et ZO 148

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées ZO 146, ZO 147 et ZO 149 précédemment cédées pour la création d'un multiservice et accepte de prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette acquisition.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la créance pour un montant total de 334.88 € représentant la somme restant à recouvrer sur le titre n° 52 de l'exercice 2012 pour l'abattage d'arbres sur une parcelle non entretenue et impute la dépense au compte 654 – Pertes sur créances irrécouvrables

OBJET : INSTALLATION D'UN DEBITMETRE A LA STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, décide de retenir le devis établi par la SAUR pour un montant de 2 745.00 € TTC pour l'installation d'un débitmètre, instrument de mesure des débits indispensable à la surveillance du fonctionnement correct de la station d'épuration.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN - DECISION MODIFICATIVE n° 1 et celui du BUDGET LOTISSEMENT CENTRE BOURG - DECISION MODIFICATIVE n° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des lotissements en cours peuvent donner lieu à des reversesments de sommes liées aux déclarations de TVA et qu'en conséquence il est nécessaire dès à présent d'abonder les crédits budgétaires du compte 658 pour assurer le règlement des sommes dues, ceci valant pour chacun des deux lotissements.

En section de fonctionnement : - budget annexe lotissement hameau de Kerican

- En dépenses à l'article 6045 : achat d'études prestations de services - 5.00 €
- En dépenses à l'article 658 charges diverses de gestion courante : + 5.00 €

En section de fonctionnement : - budget annexe lotissement centre bourg

- En dépenses à l'article 6045 : achat d'études prestations de services - 5.00 €
- En dépenses à l'article 658 charges diverses de gestion courante : + 5.00 €

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des présents

OBJET : ACHAT D'UN DEGRILLEUR AUTOMATIQUE POUR LA STATION D'EPURATION – REALISATION D'UN DOSSIER DE MOTIVATION ET D'OPPORTUNITE

le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition d'un dégrilleur automatique pour la station d'épuration pour un montant de 23 220.00 € et de 2 220.00 € pour le rapport de présentation de l'entreprise NTE (nouvelles technologies environnementales) de LA CHAPELLE DES FOUGERETS demandé par l'Agence de l'eau permettant ainsi une subvention à hauteur de 40 % du montant de la dépense.

OBJET : ACHAT D'UN TRANCHEUR DE PAIN

Le Conseil Municipal de BRANDIVY retient la proposition de la société RIVOAL pour un montant H.T. de 1 714.52 € à 11 voix pour et une voix pour un trancheur à pain professionnel permettant un gain de temps compte tenu des 8000 repas servis annuellement.

OBJET : ACQUISITION D'UN LOGICIEL ELECTIONS

Le logiciel élections « magnus » ne sera plus mis à jour par Berger Levrault, son éditeur, à compter de la fin de l'année, compte tenu de l'ancienneté de la gamme. Le Conseil Municipal, décide d'acquérir le logiciel élections de START INFORMATIQUE de PLOEMEUR pour un montant H.T. de 1 280.00 € (soit TTC 1 536.00 €) et d'y inclure un contrat d'assistance à compter de la deuxième année pour un montant annuel de 103.50 H.T.

OBJET : MODIFICATION DU PLU

Après l'exposition des motivations permettant une modification du PLU, sans porter atteinte au PADD, à savoir :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU à Kérican pour permettre la finalisation du projet de lotissement communal
- La modification nécessaire d'un emplacement réservé aux abords du terrain faisant l'objet du projet de lotissement
- La modification de règlements de certaines zones du PLU

Le Conseil Municipal valide l'engagement d'une procédure de modification du PLU, permet la constitution d'une commission et autorise Monsieur le Maire à faire le choix du cabinet à retenir pour accompagner la commune dans la procédure de modification, dans la limite de ses délégations, et à signer tout contrat, convention de prestation de service concernant la modification du PLU.

OBJET : ELECTION DE 2 NOUVEAUX ADJOINTS – INDEMNITES DES NOUVEAUX ADJOINTS

Suite à la démission en mars 2016 de Madame Laetitia POILVET de son poste d'adjoint des finances puis en juin 2016 de la démission de Monsieur David BUSSON de son poste de 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder au remplacement de Madame POILVET et de Monsieur BUSSON par l'élection de deux nouveaux adjoints au Maire.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que pour le poste de 1^{er} adjoint l'adjoint nouvellement élu occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste. Monsieur Pascal HERRISSON s'est porté candidat. Avec 12 suffrages exprimés et 12 pour il est élu 1^{er} adjoint Concernant le poste de 3^{ème} adjoint occupé précédemment par Monsieur Pascal HERRISSON il est procédé à la désignation d'un 3^{ème} adjoint. Madame Martine GALLEN s'est porté candidate. Avec 12 suffrages exprimés et 12 pour elle est élue 3^{ème} adjoint.

Suite à la démission de Madame POILVET Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection d'un 4^{ème} adjoint au Maire. Monsieur Patrick LOUIS s'est porté candidat. Avec 11 voix pour et 1 contre il est élu 4^{ème} adjoint.

Le tableau des Adjoints au Maire est donc modifié comme suit à compter du 1^{er} septembre 2016

1^{er} adjoint : Mr Pascal HERRISSON

2^e adjoint : Mme Marie-Claude DERIAN

3° adjoint : Mme Martine GALLEN

4° adjoint : Mr Patrick LOUIS

Le Conseil Municipal, après délibération décide que les nouveaux adjoints percevront le montant de l'indemnité brute au taux de 12.50 % de l'indice 1015 et dit que les indemnités des autres adjoints resteront inchangées.

OBJET : REMPLACEMENT DU SIEGE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur Pascal HERRISSON, devient conseiller communautaire à Loch Communauté en remplacement de M. David BUSSON.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget pour prendre en compte la décision prise au cours de la séance de compléter le nombre d'adjoints actuellement de nombre de 2 pour le faire passer à 4 à compter du 1^{er} septembre 2016. Le Conseil Municipal accepte que le réajustement budgétaire soit opéré de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Compte 6531	Dépenses : + 550 €
Compte 6533	Dépenses : + 50 €
Compte 70323	Recettes : + 600 €

Conseil Municipal du 14 novembre 2016

OBJET : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRANDIVY DE L'ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 26 AOÛT 2016 PORTANT CREATION D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DE VANNES AGGLO, LOCH COMMUNAUTÉ ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de la commune de bien vouloir se prononcer sur l'arrêté définitif de fusion donnant naissance à une nouvelle communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres approuve à l'unanimité l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant création du nouvel EPCI issu de la fusion de Vannes Agglo, de Loch Communauté et de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuy.

OBJET : APPROBATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY, invité à se prononcer sur le nombre de sièges dans la nouvelle assemblée communautaire à compter du 1^{er} janvier 2017, à savoir 72 sièges, de droit ou 90 avec accord local, donne son accord, l'unanimité des présents, à la répartition de la nouvelle assemblée ainsi proposée par accord local à 90 sièges.

OBJET : PRISE DE POSSESSION D'UN IMMEUBLE SANS MAÎTRE – PARCELLE CADASTREE SECTION ZB N° 149

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle cadastrée section ZB n° 149, d'une contenance de 171 M², ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors que l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes :
- Le bien n'a pas de propriétaire connu et les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans,
- Ce terrain n'est pas entretenu et la sécurité de voisinage est compromise,
- Décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

OBJET : ACHAT D'UN ROTOBROYEUR D'OCCASION AUPRES DE LOCH COMMUNAUTE

Loch Communauté se dessaisant d'un rotobroyeur après la mise hors service de son tracteur, le Conseil Municipal de BRANDIVY donne son accord à l'unanimité des présents pour cette acquisition pour le prix de 3 000.00 € afin d'améliorer le travail de débroussaillage des accotements.

OBJET: AVANCEMENT DE GRADE – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY décide à l'unanimité des membres présents :
la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet et la création, à compter du 1^{er} décembre 2016, d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet, relevant également de la catégorie C,
Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Modifie le tableau des effectifs dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

OBJET : ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE A LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'achat du lave-vaisselle de la cantine pour un montant global de 6 016.26 H.T. apurés de la Société RIVOAL.

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALARME ANTI-INTRUSION A LA SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société la maison de l'alarme de VANNES pour un montant de 2 041.20 € TTC.

OBJET : INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE RUE DE LA VALLEE DU LOCH

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents d'acquérir un radar pédagogique qui sera positionné près de l'école publique, auprès de la société ICARE de Mulhouse pour un prix H.T. de 1 860.00 € et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police.

OBJET : OPERATION DE SECURISATION : LIMITATION DE LA VITESSE A COËT QUENAH VOIE COMMUNALE N° 103

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré et à 3 voix contre, 2 abstentions et 7 voix pour :

Décide la création d'une zone à vitesse limitée à 50 km/h sur toute la voie n° 103 de Coët Quénah à Kerhouarno, route très fréquentée en raison de la proximité avec l'étang de la Forêt et qui a vu par ailleurs se produire plusieurs accidents, représentant de par sa configuration un danger pour les automobilistes.

Accepte de régler le coût de la signalétique pour un montant H.T. de 810.20 € auprès de Kromm group

Dit que la signalisation réglementaire sera mise en place par la commune

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant cette limitation et à prendre les arrêtés nécessaires à l'application de cette limitation de vitesse

OBJET : INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PLUVIGNER - PERIODE 2016/2017

Le Conseil Municipal de BRANDIVY, accepte le renouvellement des interventions musicales auprès des enfants de l'école publique durant l'année scolaire 2016/2017, y compris pour la cinquième classe ouverte depuis la rentrée scolaire, dispensées par des professeurs DUMISTES, au tarif horaire de 45.05 € de l'heure au profit de la Commune de PLUVIGNER, pour un total de 35 heures d'intervention

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) – ANNEE 2015

Chaque année la collectivité doit établir, pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS) comprenant notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers. Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des présents :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune de BRANDIVY dressé pour l'année 2015.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Conseil Municipal du 08 décembre 2016

OBJET : MISE EN SERVICE D'UN CONNECTEUR CHORUS PORTAIL PRO

Dans le cadre de la dématérialisation des factures les entreprises de plus de 5000 agents auront l'obligation, dès le 1^{er} janvier 2017, d'adresser leurs factures au service public sous forme électronique.

Les collectivités territoriales devront elles aussi utiliser le portail chorus pro pour émettre des titres de recettes à destinations d'autres entités publiques à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Choix s'est porté, à l'unanimité des présents sur la proposition de start-abi pour un montant de 1 934.40 € TTC, incluant, outre la mise en service d'un connecteur, celle d'un parapheur électronique permettant le visa des factures.

OBJET: SUBVENTION 2016/2017 POUR SORTIES EDUCATIVES ET JEUX EXTERIEURS AU PROFIT DE L' OCCE – ECOLE PUBLIQUE DE BRANDIVY

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'école publique, sur le compte OCCE (Office Central de la Coopération de l'Ecole) une subvention d'un montant de 2800.00 € pour l'année scolaire 2016/2017. Le conseil devra être informé de son utilisation.

OBJET : ARBRE DE NOËL 2016 DES ENFANTS DE L'ECOLE PUBLIQUE DE BRANDIVY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide d'attribuer une somme de 12.50 € par élève présent à l'école soit 1200.00 € pour un total de 96 enfants pour le financement de l'arbre de Noël 2016 et versée sur le compte de l'OCCE.

OBJET : EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA CINQUIEME CLASSE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal de BRANDIVY donne son accord à 9 pour, 2 voix contre et 1 abstention, à l'achat d'équipement informatique auprès de l'entreprise ILIANE de VANNES pour un montant H.T. de 3 651.00 € pour la cinquième classe de l'école La Petite Colline.

OBJET : ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DANS LE STRICT CADRE DU HAMEAU DE KERICAN

En raison du projet d'aménagement d'un lotissement communal à Kérican sur la Commune de BRANDIVY, il est nécessaire de reclasser en 1AU la parcelle communale 2AU et de modifier les orientations d'aménagement de la zone porteuse du projet.

Considérant l'enjeu d'intérêt général de cette opération, destinée à accueillir de nouveaux actifs dans la Commune et permettre le maintien et le développement des commerces et de l'école sur la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres:

- DONNE SON ACCORD au lancement de la procédure de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de la Commune de BRANDIVY
- MANDATE pour la gestion du projet le cabinet URBACTION de MUZILLAC moyennant un coût H.T. de 4 110.00 €
- DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour mener à bien cette opération

OBJET : ELECTION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DE BRANDIVY ET DE SON SUPPLEANT

L'arrêté préfectoral en date du 26 août 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de VANNES Agglo, de Loch Communauté et de la communauté de Communes de la presqu'île de Rhuys, à compter du 1^{er} janvier 2017, permet à la commune d'avoir un conseiller communautaire et un conseiller suppléant,

Après avoir procédé à l'élection, sont élus :

- Monsieur Jean-Marie FAY, Maire, conseiller communautaire titulaire
- Monsieur Pascal HERISSON, 1er Adjoint, conseiller communautaire suppléant

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les avances décidées lors du vote du budget primitif en faveur des budgets annexes lotissement de Kérican et du Centre Bourg à savoir 20 000.00 € pour le budget annexe du centre bourg, 35 000.00 € pour le budget annexe de Kérican, destinées à financer les frais de lancement des lotissements, ainsi que 209 267.00 € d'avance au profit du budget annexe de Kérican correspondant à la valeur d'acquisition du terrain. Or le compte 276638 a fait l'objet d'une décision modificative lors de la séance du conseil du 19 mai dernier avec une diminution de 5000.00 € au profit du compte 2188, ce qui empêche de passer l'intégralité des opérations.

Aussi il propose au Conseil de rétablir les montants initiaux et en conséquence de modifier le budget de la façon suivante :

Section d'investissement en dépenses :

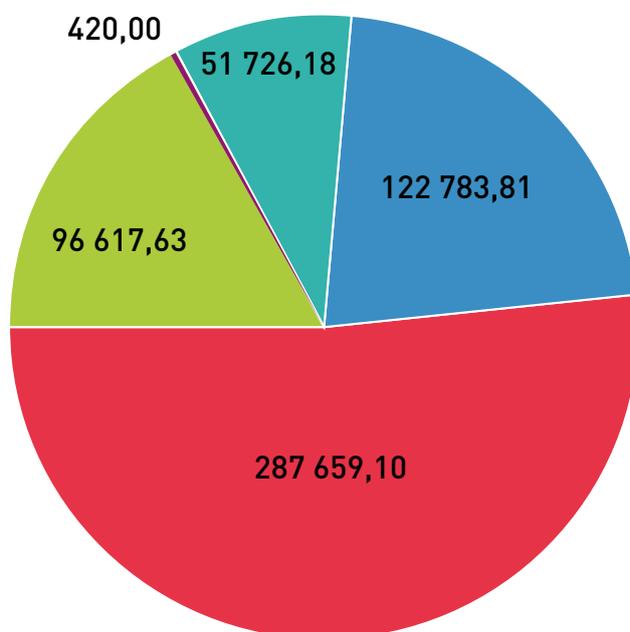
Compte 27638 programme 137 : + 5 000.00 €

Compte 2188 programme 31 : - 5 000.00 €

Finances de la Commune

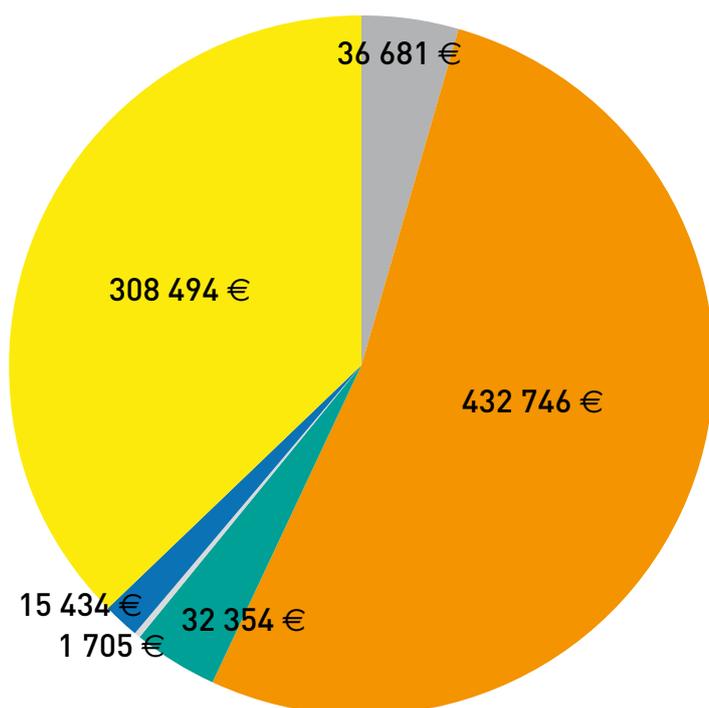
Compte Administratif 2015 Dépenses de fonctionnement

- Charges de personnel
- Autres charges gestion courante
- Charges exceptionnelles & Atténuation
- Charges financières
- Charges à caractère général



Compte Administratif 2015 Recettes de fonctionnement

- Dotations et participations
- Atténuation de charges
- Impôts et taxes
- Produits des services
- Produits exceptionnels
- Prod. gestion courante & Financiers



Mémento



Mairie

Place de l'église - 56390 BRANDIVY

Ouverture au public :

Lundi : 8h30-12h et 15h-17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h-12h et 15h-17h30

Vendredi : 8h-12h et 15h-17h

Tél : 02 97 56 03 74 - Fax : 02 97 56 06 11

Email : mairie@brandivy.fr

Site : www.brandivy.fr

École Publique La Petite Colline

École publique maternelle et primaire

Directrice : Mme Sylvie CANUT

Tél. : 02 97 56 03 69 - Fax : 02 97 56 08 74

Email : ecole.brandivy@orange.fr

Infirmières de Brandivy

Mmes Catherine RIO et

Valérie BERTRAND

Cabinet : 44 bis rue de la Vallée du Loc'h

Tél. : 02 97 56 02 01



Numéros d'urgences

Samu : le 15

Gendarmerie : le 17

Pompiers : le 18

Vigilance Femmes Inf : 3919

Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) : 02 97 63 52 36

Enfant en danger : 119

Maltraitance Personnes Agées : 3977

Drogue Info Service : 0 800 23 13 13

Commerces de Brandivy

Bar Tabac Journaux L'Eden :

Fermé le mercredi

Tél. : 02 97 56 06 82

Boulangier Pâtissier Alimentation :

Ouvert le matin de 8h à 12h30

Fermé le lundi Tél. : 02 97 56 06 82

Crêperie du Puits : Tél. : 02 97 56 04 16

Commerçants ambulants : arrêts au bourg

Boucherie

Mardi de 10h30 à 12h / Jeudi de 16h30 à 18h

Samedi de 10h30 à 12h

Poissonnerie

Mercredi de 14h30 à 15h30

Samedi de 9h à 10h

Assistante sociale

Mme GLAZIOU : 02 97 69 51 76

Conciliateur de Justice : permanence

3^e mercredi au Loch Info Service de

Grand-Champ : 02 97 61 40 16 (sur rdv)



Taxis : Taxis JEHANNO-LE GOFF

Tél. 02 97 24 77 77 - Mob. 06 62 67 70 20

Presbytère Père Gwénaél AIRAULT - Tél. 02 97 60 77 93

5 place Laménais - PLESCOP - Email : plescopparoisse@orange.fr



Services intercommunaux

Accueil Golfe Morbihan Vannes Agglo : courrier@gmvagglo.bzh..... Tél. 02 97 68 14 24

Service application des sols (ADS) : ads@gmvagglo.bzh..... Tél. 02 97 68 70 70

Espace Autonomie Seniors Tél. 02 97 68.70 66

Déchèterie du Loch et du Sal : (Ouvert le lundi, mercredi et samedi)..... Tél. 02 97 66.63 42

Pôle Environnement : (assainissement et ordures ménagères) Tél. 02 97 66 37 38

Loc'h Info Service Tél. 02 97 61 40 16

Ripam (Relais Intercommunal Parents Assistant(es) Maternelles) Tél. 02 97 66 47 69

Piscine de Grand-Champ Tél. 02 97 66 78 62

Office du tourisme Tél. 02 97 66 45 75

